

LES DATES A RETENIR

15 JUIN : date limite pour bénéficier de **15% de réduction** sur votre stand et de 10 invitations gratuites
1^{er} SEPTEMBRE : date limite d'inscription
5 et 6 OCTOBRE : 31^e Horizon Vert

Cher.e exposant.e,

Le 31^e Horizon Vert, se tiendra au Parc des Expositions de Villeneuve sur Lot **les 5 et 6 octobre 2019**.

Plus de 30 ans d'engagement !

Les crises sociales et environnementales que nous traversons ne font que nous renforcer dans nos convictions de promouvoir l'écologie au quotidien pour une meilleure protection de l'environnement et des ressources planétaires et pour une société plus solidaire, emprunte de justice sociale.

C'est avec toujours autant de dynamisme et d'enthousiasme que nous préparons la 31^e édition. Pour l'occasion l'implantation des stands sera encore améliorée, la communication optimisée, les animations toujours festives, la thématique illustrée par des intervenant.e.s captivant.e.s et ainsi, nous l'espérons, le public plus nombreux.

Nouveautés 2019 :

- La thématique du 31^e Horizon Vert : *l'écologie n'est pas punitive, elle rime avec économie*
- Un pôle d'exposants qui récupèrent, réparent, recyclent et donnent une 2^e vie aux objets
- Les prestations de soin et de bien-être pourront être acceptées sous forme de courte découverte à prix modique (montant à préciser avec l'inscription, Art.23). Sont exclues les prestations médicales
- Pour une meilleure visibilité et une manifestation plus dynamique chaque exposant peut proposer une animation sur son stand et bénéficier d'un espace supplémentaire. Après acceptation elle pourra être annoncée dans le programme. Remplissez le 2-□ de la *Fiche de demande d'inscription*.
- A l'extérieur, une continuité dans la disposition des stands (comme en 2018) et des îlots centraux sont mis en place pour une meilleure visibilité de tous
- Les stands seront regroupés par pôles thématiques et les associations y seront intégrées
- Les associations pourront demander un stand extérieur. Le tarif associatif est au mètre linéaire avec un tarif minoré pour les associations qui animeront leur stand. Les tables et chaises doivent être demandées
- Art.15 – Les stands resteront en place et seront ouverts aux horaires d'ouverture au public. (10h – 19h les deux jours)

Points importants :

- Maintien du prix d'entrée à 2.50€ et de la gratuité pour les moins de 20 ans
- Les nouveaux exposants* (sauf au forum associatif) peuvent bénéficier d'1m **gratuit** avec un minimum de 2m payants (case à cocher)
- Pour une réservation en extérieur d'un mètreage au moins équivalent au mètreage payé en 2018, vous pouvez bénéficier d'1m en plus **gratuit**, comme l'an dernier (case à cocher)
- A l'intérieur, les stands ne sont pas cloisonnés, le placement se fait au mètre linéaire avec la possibilité de louer des grilles métalliques (2 tailles de grilles) (voir modalités article 6 du règlement intérieur)
- L'attribution des emplacements ne se fait qu'après réception du dossier complet. N'hésitez pas à formuler vos souhaits, nous faisons le maximum pour vous satisfaire
- Les exposants de l'espace restauration doivent utiliser exclusivement de la vaisselle réutilisable
- Les dossiers présentés après le 1^{er} septembre 2019 ne sont pas acceptés
- Seuls les exposants ayant demandé une alimentation électrique (1kw max, sauf restaurateurs) en disposeront
- Pensez à la décoration de votre stand. En intérieur, les matériaux utilisés doivent être ignifugés
- Nous continuons à soigner attentivement le côté festif de la manifestation
- Vous pouvez indiquer le nom de votre page Facebook pour partager mutuellement notre actualité

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.
En attendant de vous accueillir, recevez nos salutations écologiques.

Pour l'association,
Carina Rijshouwer et Marc Sève, co-présidents



Association Horizon Vert

BP 208 - 32 rue des Girondins - 47300 Villeneuve/Lot
 Tel : 05 53 40 10 10
 E-mail : horizonvert@wanadoo.fr
 Site internet : www.horizonvert.org
 https://www.facebook.com/HorizonVertEcologieAuQuotidien

RESERVE A L'ORGANISATION		
Inv G		N° dossier
planche		ordre arrivée
elec		catégorie
vaiss		
pub		grille

Fiche de demande d'inscription
31^e Horizon Vert - 5 et 6 octobre 2019

Je souhaite participer à la 31^e édition HORIZON VERT à Villeneuve/Lot : oui non

Si oui :

1* - en exposant mes produits ou services 2*- en animant un atelier ou démonstration lié à mon activité sur mon stand

3* - en étant annonceur sur un/des supports de communication Quelle animation :
Quel rythme :
Je souhaite un espace supplémentaire et être rappelé

Si non :

je souhaite être recontacté l'année prochaine (le signaler par courriel ou par courrier) oui non

- *1 – Réservation du stand : remplir le recto (page 2) et le verso (page 3) de cette feuille et fournir les documents demandés (page 4).
- *2 – Atelier ou démonstration : proposition et description à formuler avant le 15 juin (sur papier libre au besoin)
- *3 – Annonce sur un ou des supports de communication : remplir la fiche jointe «Votre espace publicitaire» et la joindre à votre demande de réservation de stand. Voir sur la fiche la date limite de réservation suivant le support.

Merci de compléter les informations suivantes de manière bien lisible :

Raison sociale :		
Prénom et nom du responsable :		
N° Siret :		
Nom de votre compagnie d'assurance responsabilité civil :		
Adresse postale :		
Téléphone :		Courriel :
Site Internet		
liste exhaustive des produits ou services exposés et descriptif de leurs caractéristiques (joindre toute documentation utile). <i>Si nécessaire compléter sur feuille annexe : les produits non mentionnés ne pourront être vendus ou exposés</i>	Label	Pays d'origine

- Je souhaite recevoir des documents de communication pour en distribuer dans mes réseaux oui non
 quelle quantité : affiches/ programmes
- Je souhaite recevoir une planche d'invitations pour mes clients, à imprimer par mes soins sur papier blanc, Elles seront collectées à la fin de la manifestation et facturées 2.20€ ttc oui non

Tarification et réservation des stands

31^e HORIZON VERT - 5 et 6 octobre 2019

- Je m'inscris pour la 1^{ère}* fois** à Horizon Vert et réserve au moins 2m payants. Je souhaite bénéficier d'1m en + gratuitement
- Je souhaite bénéficier d'1m en + car je m'inscris en extérieur et je réserve un métrage au moins = à ma réservation de 2018
- Je souhaite proposer une animation sur mon stand et bénéficier d'espace supplémentaire. En cochant cette case je serais rappelé

mon choix de stand	ma catégorie	Espace intérieur profondeur 3m				Espace extérieur profondeur 3m				Total
		prix au ml		majoration		prix au ml		majoration		
		nbre de m	Couloir	nbre	par angle	nbre de m	Couloir	nbre	par angle	
1 Agriculteur Producteur			51 €		103 €		32 €		32 €	
	petite restauration et boissons à consommer sur place		94 €		188 €		55 €		55 €	
2 Artisan			75 €		151 €		47 €		47 €	
3 Espace restauration	nourriture et boissons à consommer à l'espace restauration et en nocturne	/				/				
	électricité 3kw (1) uniquement à l'espace restauration						101 €			69 €
4 Autre structure Activité de Bien-être			109 €		218 €		67 €		67 €	
5 Association militante	avec vente de produits		44€ le m				30€ le m			
	sans vente de produits									
		avec animation			sans animation			avec animation		sans animation
			15€ le m		27€ le m		10€ le m		20€ le m	
SOUS TOTAL A (location de stand) ----->										
<input type="checkbox"/> Remise de 15% sur la location du stand + 10 invitations gratuites si envoi du dossier complet avant le 15 juin 2018 (cachet de la poste faisant foi)										-
SOUS TOTAL B (sous total A - réduction éventuelle) ----->										
mes besoins en fournitures							Prix à l'unité	Nbr	Total	
<input type="checkbox"/> Location de grille 3,50m x 2,50m (lxht) dans la limite des disponibilités :							23 €			
<input type="checkbox"/> Location grille 2m x 2m (l x ht) dans la limite des disponibilités :							17 €			
<input type="checkbox"/> Electricité maximum 1Kw :							23 €	1		
<input type="checkbox"/> 1 table de 2m et 2 chaises (uniquement pour les assos militantes)										
SOUS TOTAL C (fournitures) ----->										
TOTAL à REGLER (B + C) ----->										
Je peux régler en 2 chèques						Chèque 1 - Arrhes 50 % encaissable au 16 juillet 2019				
						Chèque 2 - Solde 50 % encaissable au 8 octobre 2019				
(1) Pour une puissance supérieure ou inférieure à 3 kw, demandez un devis										
<input type="checkbox"/> Je m'engage à respecter le règlement intérieur d' Horizon Vert 2019 (document ci-joint)										
<input type="checkbox"/> Pour valider ma demande j'envoie la fiche de demande d'inscription accompagnée des documents demandés (voir la page "conditions d'admission") de mon règlement (chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Association Horizon Vert										
<input type="checkbox"/> J'adhère à l' association Horizon Vert (facultatif) (voir bulletin d'adhésion joint)										
Fait à :					Signature et cachet:					
Le :										

PDF Pro Evaluation

Conditions d'admission au 31^e Horizon Vert des 5 et 6 octobre 2019 et liste des documents à fournir

CATEGORIES	PRODUITS	CONDITIONS D'ADMISSION	DOCUMENTS à FOURNIR
<u>Toutes les catégories</u>			<input type="checkbox"/> fiche de demande d'inscription complétée recto/verso <input type="checkbox"/> 2 chèques (acompte et solde) <input type="checkbox"/> votre commande de publicité(s) et son règlement <input type="checkbox"/> Charte d'engagement signée <input type="checkbox"/> relevé de situation MSA 2018 pour les agriculteurs <input type="checkbox"/> extrait 2018 d'inscription au répertoire des Métiers pour les artisans <input type="checkbox"/> extrait Kbis de l'année pour toutes les autres entreprises
Producteurs/agriculteurs	Production alimentaire	Certification de conformité au mode de production biologique Un maximum de 20% de produits revendus sera tolérés	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Production non alimentaire	Produits issus de productions certifiées en conformité au mode de production biologique Un maximum de 20% de produits revendus sera toléré	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés <input type="checkbox"/> liste des composants des produits
Artisans/revendeurs	Produits alimentaires	Certification de conformité au mode de production biologique	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Cosmétiques/produits d'entretien	Ne sont acceptés que les cosmétiques et produits d'entretien avec les certificats : Ecocert, Cosmébio, Nature et Progrès	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Produits fabriqués avec des matières premières naturelles	Les matières premières certifiables doivent l'être.	<input type="checkbox"/> liste des composants du produit <input type="checkbox"/> certificat des produits certifiables
	Commerce équitable	Adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour d'autres organismes nous consulter)	<input type="checkbox"/> attestation d'adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter)
	Livres	Le contenu des livres doit être en lien avec l'écologie. Les livres et éditions ésotériques ne sont pas acceptés	<input type="checkbox"/> liste des livres proposés
	Energies	Parmi les énergies, seules les énergies renouvelables peuvent être proposées	<input type="checkbox"/> descriptif des équipements proposés
	Eco-habitat	De l'éco-habitat, sont acceptés les exposants proposant : ➤ L'utilisation de matériaux naturels de décoration, de construction et d'isolation dont le cycle de vie (fabrication, transport et recyclage) est compatible avec la gestion responsable de l'environnement, de l'énergie et de la santé ➤ Des solutions permettant une économie d'eau potable et d'irrigation, solution de récupération et de recyclage de l'eau domestique et pluviale, toilettes sèches; les dispositifs proposés doivent être économes en énergie et exempts de traitement chimique ➤ Des solutions cohérentes pour des constructions basse énergie, l'intégration des solutions d'énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments existants avec les matériaux répondant aux critères du premier point de ce paragraphe.	<input type="checkbox"/> descriptif des équipements proposés
Autres		<input type="checkbox"/> descriptif des produits et de leurs valeurs écologiques	
		Associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'éducation à l'éco-citoyenneté, du développement des énergies renouvelables et de l'éco-habitat, de la dignité de l'homme et du tissu rural vivant. Les associations proposant à la revente des produits ne seront acceptées que si elles ou leurs fournisseurs adhèrent à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes certificateurs nous consulter) Tout produit alimentaire proposé devra être certifié conforme au mode de production AB	<input type="checkbox"/> statuts de l'association <input type="checkbox"/> liste de tout produit présenté <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité où figure la liste des produits certifiés <input type="checkbox"/> attestation d'adhésion à la Plate Forme du commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter)
		Certification de conformité au mode de production biologique des boissons et de tous les produits entrant dans la composition des plats. Utilisation exclusive de vaisselle réutilisable pour la restauration Utilisation de vaisselle compostable autorisée au marché pour la « petite restauration »	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité des boissons et de tous les produits entrant dans la composition des plats <input type="checkbox"/> attestation de compostabilité de la vaisselle

Règlement Intérieur du 31^e Horizon Vert 5 & 6 octobre 2019 au Parc des Expositions de Villeneuve sur Lot

PREAMBULE : Cette manifestation est organisé dans le but de promouvoir un mode de vie plus sain, plus équilibré, non polluant, économe en énergie et en matières premières.

LES PRODUITS, MATÉRIELS, SERVICES ET IDEES PROPOSES DEVRONT CORRESPONDRE A CES OBJECTIFS.

I - INSCRIPTIONS

Art. 1- La demande d'inscription devra être accompagnée de la liste exhaustive des produits, matériels et services exposés ou vendus, d'un descriptif de leurs caractéristiques, du montant de la location du stand (2 chèques) et de la charte du salon signée. Chacun devra fournir une copie des imprimés demandés, correspondant à son statut et à sa situation. A défaut, le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription ou d'appliquer le tarif qui lui semble le plus juste.

Art. 2- Les demandes d'admission doivent être adressées, au plus tard le 1^{er} septembre, au secrétariat. Seuls les dossiers de demande complets seront pris en considération.

Elles seront examinées par le Comité qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dossiers après étude. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les arrhes seront remboursées.

Art. 3- Le Comité se réserve le droit de limiter le nombre des exposants dans chaque catégorie d'activité.

Art. 4- L'admission ne sera définitive qu'après délivrance de notre facture et règlement complet de son montant dans les délais prévus sur la fiche d'inscription.

Art. 5- En cas de désistement, au moins 15 jours avant le premier jour de la manifestation, l'association se réserve le droit de garder les arrhes versés, avec un minimum de 20€ pour frais de dossier. Au-delà la totalité des sommes versées pourra être retenue sauf en cas de force majeure avec justificatif (accident, décès, hospitalisation)

II - DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES STANDS

Art. 6- Les stands intérieurs sont loués nus. Les exposants ont la possibilité de louer à l'organisation, des grilles métalliques (2mx2m ou 3.50mx2.50m) ou d'apporter leurs propres cloisons aux normes de sécurité.

Les stands seront attribués en priorité aux premiers inscrits.

Ils s'engagent à être présents pendant toute la durée de la manifestation.

Lorsque tous les stands intérieurs seront loués, les organisateurs se réservent la possibilité de proposer éventuellement des emplacements à l'extérieur du bâtiment.

Art. 7- Les emplacements non couverts situés dans l'enceinte du Parc des Expositions, à l'extérieur du bâtiment et délimités par traçage au sol, ces emplacements seront attribués au mètre linéaire. A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries.

III - INSTALLATION DES STANDS

Art. 8- Les stands et emplacements d'exposition seront remis aux exposants la veille de l'ouverture de la manifestation et devront être débarrassés de tous produits et matériels au plus tard 24 h. après la fermeture de la manifestation.

Art. 9- Tout stand ou emplacement laissé vacant à 9h le jour de l'ouverture sera considéré libre, quels que soient les motifs de la défection, le participant défaillant ne pourra prétendre au remboursement ni à quelque indemnité que ce soit.

Art. 10- Les aménagements des stands devront impérativement être terminés le samedi matin à 9h et feront l'objet d'un examen par le Comité. Tout produit ou article jugé indésirable par le Comité devra être retiré sur simple notification des organisateurs. Le non-respect de cette clause entraînera l'exclusion.

Art. 11- Le dimanche, le ravitaillement en marchandises des stands et emplacements ne pourra s'effectuer que le matin, entre 8 et 9 h30.

Art. 12- Circulation et stationnement des véhicules à l'intérieur du Parc.

L'accès des abords du bâtiment (partie haute du Parc) est autorisé uniquement le temps de charger ou décharger les véhicules pendant les horaires suivants :
vendredi de 14 h. à 19 h.
samedi de 7 h. à 9 h
dimanche de 8h à 9h et de 19h à 22 h

Le stationnement sera autorisé uniquement sur les emplacements désignés à cet effet. Le parking ne sera pas gardé et le Comité n'assumera aucune responsabilité en cas de vol ou de détérioration des véhicules ou de leur contenu.

L'accès des véhicules à l'intérieur du bâtiment sera strictement interdit (sur demande et pour les matériaux lourds, un transpalette pourra être prêté).

Art. 13 - Tout stand doit être rendu propre en fin de manifestation.

IV - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Art. 14 - Samedi et dimanche de 10 h. à 19 h.

V - OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Art.15 – Les stands resteront en place et seront ouverts au public aux horaires d'ouverture au public.

Art.16 - La surveillance assurée par le Comité en dehors des heures d'ouverture (nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche), chaque exposant est tenu de protéger son matériel par une bâche par exemple.

Art. 17 - Lors de l'installation et de la décoration des stands intérieurs, tous les matériaux utilisés devront être ignifugés.

Art. 18 - Seules les lampes à économie d'énergie sont acceptées (fluocompacte ou lampe à led)

Art. 19 - Tout exposant désirant utiliser des éléments décoratifs dépassant la hauteur des grilles devra en faire la demande, accompagnée de plan, dessin ou photo, et obtenir l'agrément du Comité pour leur installation.

Les sonorisations individuelles ne devront pas gêner par leur puissance les stands voisins. En cas de non-respect de cette règle, le Comité se réserve le droit d'exiger de l'exposant la coupure immédiate de sa sonorisation.

Art. 20 - Il est formellement interdit de faire du feu sur les emplacements concédés sans autorisation du Comité qui se réserve le droit d'interdire et de faire enlever toutes marchandises inflammables, dangereuses, insalubres ou dégageant des odeurs désagréables.

Art. 21 - Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué.

Art. 22 - Les animations fonctionnant hors des stands et emplacements sont sous la responsabilité du Comité seul habilité à les autoriser.

Art. 23 - Le montant des prestations payantes devra être modéré (soin esthétique, massage, ...) et devra être précisé sur le dossier d'inscription.

VI - AFFICHAGE DES PRIX

Art. 24 - Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier les règles concernant l'information et l'affichage des prix, et à afficher leurs certifications en mode d'agriculture biologique.

VII – ASSURANCES

Art. 25 - Le Comité d'Organisation souscrit une assurance à responsabilité civile qui le garantit, ainsi que l'ensemble des exposants. Les exposants devront s'assurer contre le vol et les détériorations. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des préjudices causés par les produits vendus sur la manifestation.

VIII - CAS DE FORCE MAJEURE

Art. 26 - Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

IX - DISTRIBUTION DE TRACTS, ETC.

Art. 27 - Les professionnels et associations n'ayant pas qualité d'exposant ne pourront exercer aucune activité dans l'enceinte du Salon, sauf dérogation écrite.

X – EMBALLAGES / DIVERS

Art. 28 - Afin de ne pas participer au gaspillage des ressources et à l'aggravation de la pollution, il ne sera admis dans la manifestation que l'utilisation d'emballages compostable (papier, carton, amidon de maïs ...).

Art. 29 - Les exposants s'engagent à utiliser uniquement des produits réutilisables ou compostables pour la vente alimentaire à emporter ou à consommer sur place.

Les exposants de l'espace restauration s'engagent à utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable.

Art. 30 - Le matériel de cuisine ne sera ni en aluminium, ni en plastique. Les revêtements antiadhésifs sont interdits ainsi que l'utilisation de fours à micro-ondes.

Charte de l'association Horizon Vert

L'écologie est inscrite dans l'histoire de l'humanité.

"Science qui étudie les rapports entre les êtres vivants et le milieu où ils vivent" (HAECKEL 1866), et partant d'une approche expérimentale, elle aboutit à une *Expression Politique* (c'est à dire relative à l'organisation de la société) et *Philosophique*.

Cette expression est fondée sur des valeurs de respect et de protection de l'environnement, de responsabilité et cogestion des ressources naturelles et humaines préservant l'avenir des générations futures.

HORIZON VERT se situe dans la ligne de l'écologie humaine qui étudie, dans une perspective globale et interactive, des paramètres qui agissent et interagissent sur l'homme.

HORIZON VERT accepte la modernité avec discernement, souhaite promouvoir la justice sociale, la tolérance et le respect des droits de l'homme, refuse l'exclusion et préconise un contrôle des citoyens sur les évolutions techniques et scientifiques.

HORIZON VERT, par une vision globale des phénomènes observés, cherche à favoriser le partenariat entre hommes libres et solidaires, se reconnaît laïque, s'ouvre à l'universel et propose l'élaboration d'un choix de société dans un lieu de convivialité, de culture et de débats.

HORIZON VERT ne s'inscrit pas dans la démarche d'un écologisme partisan et juge inacceptables les comportements ou organisations sectaires pratiquant le prosélytisme, rejette toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme ainsi que les propositions commerciales quand elles sont source d'exclusion ou d'exploitation.

HORIZON VERT ne se reconnaît pas le droit de censurer quiconque par rapport à ses appartenances philosophiques, politiques ou religieuses, dans la mesure où l'éthique de cette charte est fondamentalement respectée.

Je souhaite soutenir l'action de l'association Horizon Vert, j'adhère :



Bulletin d'adhésion
de l'association Horizon Vert
Année 2019

Prénom et nom :

Formule duo 2^e personne

Adresse :

Prénom et nom :

Courriel :

Tel :

Tel :

Courriel :

Adhésion de base à partir de 10€ € Date et signature(s) :

Adhésion de duo à partir de 15€ €

Adhésion de soutien à partir de 20€ €

Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez contacter l'association :

05 53 40 10 10 - horizonvert@wanadoo.fr

bp208 - 32 rue des Girondins - 47 300 Villeneuve sur Lot

Charte de l'association Horizon Vert

(document à renvoyer signé avec votre demande d'inscription)

Horizon Vert 2019

L'écologie recouvre des domaines très variés basés sur le respect de l'environnement mais aussi entre les personnes. La manifestation « Horizon Vert » en présente les différents aspects.

Le choix des exposants de la manifestation « Horizon Vert » tient compte des valeurs de l'écologie :

- la protection de l'environnement,
- le développement soutenable,
- la qualité biologique des produits,
- l'éthique sociale et humaine dans la fabrication et la commercialisation des produits,
- la préférence aux exposants de proximité et aux circuits courts.

Nous vous demandons d'adopter un comportement « écolo » tout au long de la manifestation :

- le respect des autres exposants, des visiteurs, des bénévoles organisateurs du salon,
- la vente **exclusive** de produits issus de l'agriculture biologique pour les produits alimentaires, les huiles essentielles, les huiles végétales, le coton, les compléments alimentaires, les produits cosmétiques, les textiles,
- l'affichage sur le stand des certificats attestant de la conformité au mode de production biologique,
- la vente de produits certifiés pour les autres secteurs (textiles, habitat, commerce équitable,..)
- l'utilisation de la vaisselle réutilisable ou compostable, tous les contenants en plastique sont interdits,
- la gestion des déchets. En effet, le nettoyage est bénévole, il est donc demandé à chacun de laisser le stand aussi propre qu'il l'a trouvé. Vos déchets triés devront obligatoirement être déposés dans les conteneurs de tri sélectif mis à votre disposition à l'extérieur du bâtiment.

Ce coupon d'engagement est à retourner signé avec votre fiche d'inscription.



Coupon Réponse

Exposants Horizon Vert 2019

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Je m'engage à respecter la Charte de l'association Horizon Vert ainsi que la charte d'engagement de l'exposant du 31^e Horizon Vert,

Fait le :

signature et cachet :

Les supports publicitaires à votre disposition

- ✓ programme du 31^e Horizon vert réservation avant le 15 juin
- ✓ site Internet d'Horizon Vert réservation avant le 1^{er} septembre
- ✓ spots radiophoniques réservation avant le 1^{er} septembre

COUPON REPONSE

- Votre raison sociale :
 - Le nom du responsable :
 - Vos coordonnées :
 - adresse :
 - tel :
 - courriel :
 - Votre réservation :
 - Votre encart publicitaire sur les programmes 168€
 - Votre publicité sur le site Internet d'Horizon Vert 55€
 - Votre spot publicitaire (36 passages) sur les ondes de Radio4
(3 espaces disponibles) 180€
- | | |
|----------------|--|
| TOTAL à régler | |
|----------------|--|
- Supports techniques à fournir :
 - par-mail ou sur papier libre pour le texte radiophonique
 - la maquette de votre publicité en format non vectorisé ainsi que les polices correspondantes.

Bon de commande à renvoyer avec votre fiche d'inscription, accompagné du règlement en 2 chèques (si vous le souhaitez) et différents du paiement du stand, libellé à l'ordre de « Association Horizon Vert »